

**Bureau des procédures environnementales**

---

**Commune de NIERGNIES**

**AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE  
AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

La société SEDE ENVIRONNEMENT, dont le siège social est situé 2 rue des Archers – ZI du Moulin à 62453 BAPAUME, a déposé un dossier en vue d'obtenir la modification de l'autorisation environnementale initiale pour son exploitation située sur le territoire de la commune de NIERGNIES.

Cette demande sera soumise à la participation du public par voie électronique **pendant 16 jours consécutifs, du 23 mai 2023 au 7 juin 2023 inclus**. Pendant toute la durée de la participation du public par voie électronique, le public pourra prendre connaissance du dossier de porter-à-connaissance sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2023>) et pourra formuler ses observations.

Ces observations pourront être transmises :

- par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-dcpi-enquete-publique@nord.gouv.fr](mailto:pref-dcpi-enquete-publique@nord.gouv.fr), en précisant dans le sujet : dossier SEDE ENVIRONNEMENT à NIERGNIES ;
- exceptionnellement, par voie postale à la préfecture du Nord – Bureau des procédures environnementales – 12 rue Jean sans Peur – CS 20003 – 59039 LILLE Cedex, jusqu'à la date de clôture de la participation du public par voie électronique, cachet de la poste faisant foi, en précisant sur l'enveloppe : Participation du public par voie électronique SEDE ENVIRONNEMENT à NIERGNIES.

**L'utilisation de l'adresse par voie électronique ne permet pas de joindre des documents autres qu'au format PDF et de taille inférieure à 5 Mo, ni de respecter l'anonymat. Le public est averti que toutes les observations et propositions seront reportées donc accessibles sur le site internet.**

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé de demande d'autorisation environnementale aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean sans Peur – 59039 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 **sur rendez-vous**.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès de Mme Armelle DUPONT, directrice régionale Nord Est de la société SEDE ENVIRONNEMENT par courriel : [armelle.dupont@sede.fr](mailto:armelle.dupont@sede.fr).

A l'issue de la procédure, le préfet du Nord prendra une décision de modification de l'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.